



I-2004-0-11-0357-01 (223)

Résolution : Budget 2005
Dépôt : M. Claude Meisch

p15353

Luxembourg, le 7 décembre 2004



RESOLUTION

La Chambre des Députés,

vu la déclaration gouvernementale du 4 août 2004 qui stipule : « *Toujours dans le souci de disposer d'un environnement fiscal attractif, et sans préjudice de la nécessité de maintenir des finances publiques saines et du respect de la fonction sociale des impôts, le gouvernement mettra en place au sein du Ministère des Finances un groupe d'analyse fiscale. La mission de ce groupe qui se composera de représentants du Ministère des Finances et des administrations fiscales ainsi que de représentants du secteur privé disposant de compétences prononcées en matière fiscale, sera de suivre l'environnement fiscal et international et, le cas échéant, d'élaborer des propositions ciblées* »,

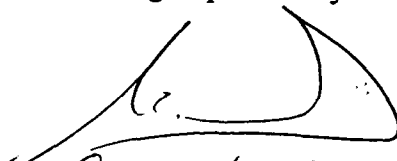
notant l'évolution de notre société et des mutations qui ont eu lieu au niveau de la conception de la vie en famille et des adaptations de notre régime fiscal qui s'imposent,

soulignant le besoin de revoir notre système fiscal dans le sens d'une redistribution plus adéquate des recettes par exemple au niveau des allocations familiales,

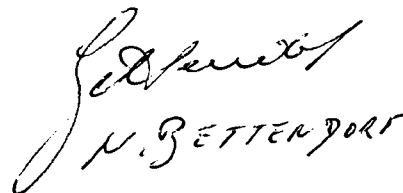
relevant la nécessité de mettre en place un régime fiscal poursuivant non seulement l'objectif de générer des recettes mais qui obéit également aux préceptes du développement durable,

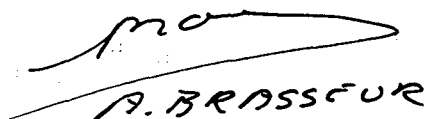
décide,

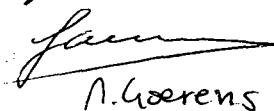
d'instituer au sein de la Chambre des Députés une sous-commission de la Commission des Finances et du Budget qui sera en charge du dossier fiscal et qui se concertera régulièrement avec le groupe d'analyse fiscale du Ministère des Finances.


Claude Meisch




N. BETTERDORF


A. BRASSEUR


A. Goerens